

COMMUNE



D'ORZENS

Aménagement du territoire

Séance d'information sur la zone réservée communale

La Municipalité avise la population qu'une zone réservée est soumise à l'enquête publique du 2 mars au 3 avril 2018. Cette zone réservée a pour objectif de permettre un déroulement serein de la révision de notre Plan général d'affectation, rendue obligatoire par l'entrée en vigueur de la LAT, le 1^{er} mai 2014.

Afin d'informer les habitants, la Municipalité vous convie à une séance d'information, qui aura lieu le

mercredi 14 mars à 20h00 à la grande salle.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion et avec nos meilleures salutations,

La Municipalité
02.03.2018

Les informations de mise à l'enquête sont disponibles au bureau du greffe ou sur le site internet www.orzens.ch, onglet « pilier public – information officielle ».